

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur des règlements adoptés par le Conseil lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 suivants :

- *Règlement no 2020-01-B modifiant le règlement de taxation 2020-01;*
- *Règlement no 2020-07 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatifs d'urbanisme (CCU) et ses amendements;*
- *Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale.*

Tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements sur le site web de la Municipalité ou au bureau municipal situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman, aux heures régulières d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À EASTMAN, CE 5 AOÛT 2020**



Anne Turcotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière